



Comité de Direction

Procès-Verbal N°08

Réunion du :	Lundi 07 octobre 2019
Présidence :	Gérard LOISON - Didier ESOR
Présents :	Jacques BODIN - Alain CHARRANCE - Jacky CORDUAN - David COTTREAU - Guy COUSIN - Alain DURAND - Jean-Jacques GAZEAU - Gabriel GÔ - Bernard GUEDET - Christophe LE BUAN - Benoît LEFEVRE - Jean MARSOLLIER - Guy RIBRAULT - Jacques THIBAULT - Philippe LESAGE - Isabelle SALAÛN - Jérôme CLEMENT (Directeur) - Lionnel DUCLOZ (D.T.R.) – Christian GUILLARD (Président de la CRA)
Assistent :	Jérôme CLEMENT (Directeur) - Lionnel DUCLOZ (D.T.R.) – Christian GUILLARD (Président de la CRA)
Excusés :	Florence AUDOUIN - Luc BRUNEAU - René JOUINEAUX - Alain MARTIN - Franck PLOUSE - Damien LECOMTE

1. Publication des Procès-verbaux

➤ Le Comité de Direction prend acte des PV validés suivants :

CROC Seniors M - PV n°03 - 27.08.2019	CRRC PV n07-18092019
CROC Seniors M - PV n°04 - 30.08.2019	CRRC PV n08-170919
CROC Seniors M - PV n°05 - 04.09.2019	CRRC PV n09-250919
CROC Seniors M - PV n°06 - 11.09.2019	CRRC PV n10-27.09.19
CROC Seniors M - PV n°07 - 18.09.2019	CRRC PV n11-02102019
CROC F - PV n°03 - 17.09.2019	PV CRSEEF n04-04102019
CROC F - PV n°04 - 27.09.2019	CRA Lois du Jeu PV N01 du 24.09.2019
CROC F - PV n°05 - 02.10.2019	PV Permanente CRA N.2 - 17.09.19
CROC Futsal - PV N°03 du 26.09.2019	PV N°1 CR PEF-CITOYENNETE du 18.09.2019
CROC Futsal - PV N°04 du 02.10.2019	
CRD - PV n 04 -18.09.2019	
CRD - PV n05-24.09.2019	
CRSA - PV n01-240919	

2. Informations du Président

➤ **Matchs amicaux de l'Equipe de France Futsal – décembre 2019**

La FFF propose à la ligue d'accueillir ces matchs amicaux qui opposeront l'Equipe de France à celle du Portugal – Championne d'Europe.

Le lieu et la date définitive restent encore à définir.

➤ **Visite de la LFA et de la DTN le 04.12.2019 – Point sur le contrat d'objectifs**

➤ **Devenir du fonds d'entraide et solidarité**

A la fin de la saison 2019/2020, il n'y aura plus aucun fond d'entraide et de solidarité sur le territoire. La question se pose de savoir s'il convient de reconstituer un fond à partir de la saison 2020/2021 sous une forme juridique restant à définir.

En l'état, le CODIR ne souhaite pas solliciter les clubs à ce sujet.

3. Vie de la Ligue

➤ Terrain hybride de Saint-Sébastien sur Loire

Résumé de l'étude :

La Ligue a besoin d'un terrain hybride et le club de football local manque également de surface de jeux.

- Le projet intègre donc la réalisation de 2 terrains de football.
- Les horaires d'utilisation de la Ligue et les plages d'usage du club ne sont pas les mêmes (en semaine pour la Ligue & 1 à 2 match par week-end pour le club).
- En conséquence, le terrain (honneur) hybride pourrait être utilisé pour les deux entités. Cette solution présente de multiples avantages pour la partie financière et juridique de l'opération.
- Le deuxième terrain pourrait être en gazon synthétique pour un usage intensif du club le soir et les week-end et être utilisé par la Ligue lorsque le terrain hybride doit être préservé pour quelque raison que ce soit.

Stratégie financière :

Problématique financière : Soit la Ligue participe par un apport financier en «cash», soit elle participe via un loyer annuel au financement du terrain.

Problématique juridique : Si dans le cadre des réformes de la commande publique les partenariats public/privé sont toujours possibles, leurs mises en œuvre est complexe et lourde sur le plan administratif. Par opposition, la convention d'usage est plus libre et moins rigide à mettre en place.

Orientations :

La ligue peut donc proposer une convention d'usage avec la Ville. Cette solution permet :

-Une mise en place rapide et modulable

-Un transfert des subventions vers le budget de la Ville 1/3

-Un loyer annuel (fonctionnement lissé 30 ou 40k€ soit 1/3) au lieu d'un apport lourd (durée entre 10 et 12 ans)

-Le dernier tiers restant à la Ville ainsi que l'entretien puisque le club joue le week-end sur ce même terrain.fv
Prochaine rencontre de travail avec la Ville de ST Sébastien en présence du trésorier général de la Ligue prévue le 25 octobre prochain

Le CODIR donne son accord de principe pour continuer les discussions à partir de l'option d'une mise à disposition avec convention d'usage.

➤ Mouvements de clubs

Le CODIR valide le tableau présenté en séance

➤ Licences (cf doc remis en séance)

Par rapport à N-1 on constate une baisse de 7.42%. Cette baisse est à relativiser car en aout 2019 le déficit en terme de licenciés était à -16%. Le retard se réduit donc progressivement. Même si la dématérialisation explique en partie ces différences, la catégorie sénior doit être suivie de près.

L'effet CDM Féminine se fait ressentir positivement sauf en foot animation qui accuse pour l'instant une baisse logique puisque les plateaux reprennent tout juste.

Le point de décembre permettra de situer plus précisément les tendances.

4. Assemblée Générale du 09 novembre 2019 à VALLET

➤ Appel à candidature pour l'élection des représentants des clubs nationaux

Monsieur Bernard Guedet actuellement titulaire du poste, sans suppléant est désormais membre d'un club professionnel (Le Mans FC – L2).

Les statuts de la FFF précisent à cet effet :

- En ce qui concerne l'élection du représentant des clubs participant aux championnats nationaux seniors libres, l'équipe de son club au titre de laquelle il a été élu doit rester engagée dans un championnat national senior libre pendant toute la durée de son mandat de 4 ans.

Monsieur Bernard Guedet élu au titre de son équipe évoluant au niveau National, est montée en L2 au terme de la saison 2018/2019. Son mandat doit s'arrêter. Il convient donc de procéder à l'occasion de la prochaine AG à l'élection des représentants des clubs Nationaux

➤ **Demande d'étude de l'article 37 lors de l'assemblée générale du 9 novembre 2019**

Porté à connaissance du CODIR le vœu de NEUVILLE/SARTHE AS (502407), club de D2 du District de la Sarthe. Le Comité de Direction rappelle que les vœux, en Assemblée Générale de Ligue, ne peuvent être portés que par les membres de ladite Assemblée. NEUVILLE/SARTHE n'étant pas membre de l'Assemblée Générale, le vœu du club ne peut être soumis à l'examen de l'AG de la Ligue.

Toutefois et sur le fond, le Comité de Direction précise à NEUVILLE/SARTHE :

Seules les infractions commises lors des matchs de championnats sont prises en compte, s'agissant d'un article s'appliquant sur les classements des championnats. Ainsi, les matchs de Coupes ne sont pas comptabilisés. Par conséquent, sur un mois d'épreuve, et pour reprendre l'exemple de la D2 sur la saison en cours, en moyenne se déroulent 2 à 3 matchs par mois (septembre, octobre, novembre, décembre, janvier, février, avril, mai), et exceptionnellement 4 (mars) ; expliquant qu'un mois de suspension génère 3 pénalités et non 4 ou 5 comme semble le suggérer le club demandeur.

Une réponse explicative sera adressée en ce sens au club

Après ces explications, le Comité de Direction laisse le soin au club de juger de l'opportunité de maintenir ou non son vœu auprès du District de la Sarthe.

➤ **Vœux déposés par les Délégués des clubs de District de Maine et Loire**

Objet : Licence Dirigeant/Dirigeante – Tarif

Nous partons des constats suivants :

1 – Beaucoup de clubs ne font pas payer le prix de la licence à leurs Dirigeants(es) par respect pour leur engagement.

2 – Cela constitue donc une charge financière non négligeable pour le club. Exemple : 20 licences dirigeant(e) X 24,60 € = 492 €.

3 – Par ailleurs, compte tenu de cette charge, le club a tendance à minimiser le nombre de licences Dirigeants(es). Au-delà de ces constats, il s'agit de la reconnaissance du Bénévolat. Dans ce cadre, les actions proposées par la LFA (Journée Nationale des Bénévoles, Week-end à Clairefontaine, Médailles, etc.) sont certes, appréciables, mais ne touchent pas la masse.

Il s'agit également de la sécurité de nos Dirigeants(es) : nous voulons dire par là que celles et ceux qui agissent au sein du club sans avoir de licence Dirigeant(e) ne sont pas assurés de la même manière pendant leurs activités au sein du club.

Et il s'agit enfin, pour la FFF, en faisant en sorte que la quasi-totalité des Dirigeants(es) soient licenciés, de mieux les compter

Notre vœu consiste à demander non pas la gratuité complète, mais un tarif réduit pour la licence Dirigeant(e). En reprenant l'exemple de 20 licences : un demi-tarif constituerait une économie d'environ 250 € pour le club.

Nous accompagnons ce vœu du souhait suivant : la Ligue de Football des Pays de la Loire pourrait-elle suggérer à la FFF de mener une réflexion plus large sur cette même licence. Ne pourrait-on pas établir 2 « statuts » ?

- Les fonctions qui sont liées au déroulement des rencontres (banc, délégué, arbitrage, ...) et/ou aux postes principaux (Président, Secrétaire, ...)

- Les fonctions qui sont liées aux différentes tâches fonctionnelles (telles qu'accompagnement, transport, traçage, bar, ...)

**Le Comité de Direction rappelle que la fixation des tarifs est du ressort du CODIR (Art 9 -2 des statuts).
Le vœu sera évoqué lors de l'Assemblée Générale**

➤ **Statuts de la Ligue**

Le CODIR prend connaissance de la version définitive des Statuts de la Ligue qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

5. Vie des Pôles

5.1 – PÔLE JURIDIQUE

➤ **Règlements des championnats jeunes**

Conseil Consultatif réuni à Beaucouzé le 30 /09 avec 14 clubs représentatifs du territoire qui a travaillé sur un projet de nouvelle architecture des championnats de jeunes.

Suite au Conseil Consultatif des Clubs, la commission des Compétition « jeunes » travaille sur une nouvelle mouture d'architecture.

Le CODIR confie le soin à la commission régionale de finaliser les projets d'architectures et de les présenter à nouveau au CODIR pour validation avant passage en AG.

5.2 – PÔLE FINANCIER

➤ **Budget prévisionnel**

Le trésorier général présente le projet de Budget Prévisionnel pour la saison 2019-2020.

Le CODIR valide le Budget prévisionnel qui sera présenté à l'Assemblée Générale.

➤ **Frais de déplacement**

Rappel des modalités et mise à disposition d'une fiche type de relevé de frais mensuel à usage à compter du 1/11

5.3 – PÔLE TECHNIQUE

➤ **Développement du pôle espoirs**

Accroissement des moyens fédéraux fléchés sur de l'équipement vidéo + vidéaste, de l'augmentation de la présence et du suivi du médecin et du kinésithérapeute

5.4 – PÔLE ARBITRAGE

➤ **Demande d'honorariat**

La Commission Régionale de l'Arbitrage demande au CODIR de valider la nomination de Monsieur Thierry HEGRON au titre d'Arbitre Honoraire

LE CODIR valide cette demande

6. Focus sur 4 thématiques

Etat des lieux des problématiques et des perspectives d'avenir sur le territoire

6.1 – Arbitrage

➤ **Objectifs :**

- Optimiser les désignations
- Faire progresser les arbitres et assurer le suivi
- Obtenir de la rigueur concernant les obligations administratives

➤ **Effectifs :**

- 1300 Arbitres sur la Ligue (dont 300 arbitres de Ligue) à ce jour contre 1560 au 30/06/2019
- Objectif : Via la FIA pouvoir former 52 arbitres en moyenne par District

➤ **Suivi des arbitres :**

- 6 Stages, 3 rassemblements et entraînements collectifs/saison
- Observations (450 environ sur l'année)

➤ **Suivis spécifiques pour les arbitres à « potentiel »:**

- Pôle Espoirs (14)
- Pôle Jeunes seniors (13)
- Pôle JAL Elite (14)

➤ **Evolutions :**

- Renforcer le suivi administratif des arbitres
- Etre vigilant sur la communication et le sérieux des arbitres
- Les échanges avec les autres ligues
- Vigilance sur les indemnités

6.2 – Football en Milieu Scolaire

- 62 sections sportives sur le territoire soit environ 2 000 jeunes (15% des effectifs des sections sportives scolaires). L'objectif n'est pas le plus haut niveau sportif (c'est l'objet des pôles fédéraux espoirs) mais de former des joueurs de bon niveau de Ligue, des futurs éducateurs, arbitres ou dirigeants...
- Cahier des charges FFF et Education Nationale
- Support : le Club et parfois Ligue ou District
- Aide financière : Environ 500 000 € apportés par le territoire (Ligue et Districts) au soutien de ces SSS (encadrement, équipements,)
- Plusieurs niveaux en collège et en lycée suivant le volume d'entraînement et le niveau des joueurs
- Evolutions : Interroger la pertinence des dispositifs en place et le cas échéant les réorienter.

6.3 – PEF / Citoyenneté

Incidivités/sécurité :

- Etendre la signature des conventions contre les incivilités avec les Cours d'Appel couvrant le territoire (actuellement celle de Rennes est signée). Il reste Angers et Poitiers à finaliser avant la fin du mandat
- Sécurité : mission des référents sécurité LFPL mis à disposition à la demande de la FFF pour des rencontres internationales, pour des matchs de CDF après le 7^{ème} tour sur le territoire de la Ligue, pour des matchs recensés « à risques ».

Réunion d'information à l'attention des Référents Sécurité le 21/09 aux Ponts de Cé avec la participation de 33 clubs disputant les championnats N3 et R1 sur la préparation des rencontres et le rôle /mission des « Référents Sécurité »

PEF / Citoyenneté :

- Vulgariser et valoriser les actions et les bonnes pratiques des clubs.
- Aider à la mise en place des journées d'intégration au niveau des clubs en début de saison (feuille de route CR)
- Recrutement d'un agent du service civique sur des actions dédiées au PEF (en cours)
- Décliner dans les actions «Ligue » le slogan » Ensemble, soyons PRETS, soyons Foot »

6.4 – Bénévolat

- Nouvelle commission créée avec la mandature
- Création du guide du bénévolat
- Médailles de ligue
- Manifestations de valorisation des bénévoles (Ligue/ Districts)
- Plaques dans les clubs
- Insignes pour valoriser et identifier les membres de commissions
- Travail d'information sur les droits des bénévoles : CPF, CEC, VAE...
- Idée de mettre en place une conférence avec les partenaires institutionnels, associatifs, professionnels... s'ouvrir à ce qui se fait dans les autres sports
- En réflexion : créer un tutorat entre bénévoles et création d'un club de bénévoles.
- Bon retour du weekend des néo-bénévoles à Clairefontaine

7. Prochaines réunions

- Bureau : lundi 18 novembre 2019
- Codir : mercredi 4 décembre à Nantes

**Le Président,
Gérard LOISON**



**Le Président Délégué
Didier ESOR**



**Le Secrétaire,
Jacques BODIN**

